



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

Conseil d'établissement de l'école Arthur-Pigeon

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

« Un enfant brillant vit au cœur de chaque élève »

C'est avec le sentiment de devoir accompli que nous vous présentons le rapport annuel de l'école secondaire Arthur-Pigeon pour l'année scolaire 2024-2025.

Côtoyer une équipe-école aussi dynamique et engagée est un plaisir. C'est aussi un privilège de pouvoir appuyer et encourager ces gens si fiers de l'épanouissement de nos jeunes. L'implication des parents est d'une importance primordiale pour le dynamisme d'une école. Donner le meilleur de nous-mêmes pour éduquer et instruire les jeunes qu'on nous confie est un devoir.

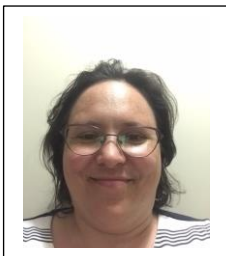
La communauté éducative de l'école Arthur-Pigeon est reconnue pour son implication, sa créativité et la volonté de donner les meilleurs services éducatifs possible. Le personnel se questionne constamment et n'hésite pas à modifier ses pratiques pour adopter celles qui favorisent la réussite de nos élèves. L'école Arthur-Pigeon favorise la réussite scolaire, notamment par le biais du programme des Frontaliers actifs. Ce programme veut aider votre jeune à trouver un sens à ses études grâce aux sports ou aux activités culturelles et sociales.

Aussi, l'école déploie le programme soutien au comportement positif. De ce fait, le personnel de l'école Arthur-Pigeon reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs chez les élèves afin de favoriser et maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel.

Bien connaître nos élèves et cibler ceux qui ont besoin d'un coup de pouce supplémentaire fait aussi partie de nos pratiques. Nous mettons ensuite en place pour ces élèves des services de sous-groupes tels que les études dirigées, l'Escouade punch, aide aux outils technologiques et plusieurs autres services. Le présent rapport veut vous partager certaines informations sur ces nombreux services mis en place.

J'en profite pour remercier les membres du CÉ pour leur implication auprès de l'école. Votre contribution est importante.

Bonne lecture!



Catherine Martel ,
Présidente du conseil d'établissement



Mélanie Gallant,
Directrice de l'école secondaire Arthur-Pigeon

Table des matières

1	Présentation du conseil d'établissement	4
1.1	Liste des membres du conseil d'établissement.....	4
2	Bilan des activités du conseil d'établissement	5
2.1	Calendrier des séances du conseil d'établissement	5
2.2	Activités réalisées et décisions prises.....	5
2.3	Résultats obtenus	Erreur ! Signet non défini.
Annexes du rapport annuel		10

1 Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (Ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)
1. Ratelle, Marjolaine	Parent
2. Parisien, Véronique	Parent
3. Chenaille, Stéphanie	Parent
4. Caza, Julie	Parent, substitut comité de parent
5. Martel, Catherine (Rep. Comité de parents) Présidente	Parent, présidente, Rep. Comité de parents
6. Yelle Cynthia V. Présidente	Parent, vice-présidente
Sub.1 : Tremblay, Mathieu	Parent substitut
Sub. 2: Gagnon, Annick	Parent substitut
Sub. 3: Cutler, Sandra	Parent substitut
Morency, Josianne	Enseignante
Nadeau, Judith	Enseignante
Gravel, Maude	Enseignante
Girard, Nancy	Enseignante
Sub.1 : Leduc, Élise, Sauriol Émilie	Enseignante-Substitut
Sub.2 : Lamarche Nathalie, Kim Lafranchise	Enseignantes-substitut
Moise, Alexandre Sub. : Hulmann, Karine, Brazeau Sabryna	Professionnel-psychoéducateur-conseillère d'orientation
Ouimet-Bergevin, Daisy Sub : Malvaud, Vanessa	Personnel de soutien- Secrétaire-technicienne en travail social
Tremblay, Eloise	Élève 5 ^e secondaire
Yequarael Bleda Tape	Élève 5 ^e secondaire

Vacant	Communauté
Gallant, Mélanie et Geoffrion Danyka (Quesnel Sébastien) et Bergeron Sophie.	Direction et directions adjointes

2 Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Dates (jour-mois-année)	Type de séances Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
	Assemblée Générale
29-08-2024	Ordinaire, AGA des parents, auditorium
08-10-2024	Ordinaire, école, bibliothèque
04-12-2024	Ordinaire, école, bibliothèque
29-01-2025	Ordinaire, école, bibliothèque
24-03-2025	Ordinaire, école, bibliothèque
07-05-2025	Ordinaire, école, bibliothèque
17-06-2025	Ordinaire, école, bibliothèque

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)
Pouvoirs généraux		
Adoption du projet éducatif ¹	6 décembre 2023 31 janvier 2024 1 ^{er} mai 2024	Adopté
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	17 juin 2025	Adopté
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	24 mars 2025 et 5 mai 2025	Approbation
Approbation des contributions financières exigées	17 juin 2025	Approbation

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la Loi sur l'instruction publique et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	17 juin 2025	Consultation effectuée
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	7 mai 2025 17 juin 2025	Approbation
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	Non-traité	Non-fait
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	Non traité	Non-fait
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet particulier)	Non traité	Non-fait
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	24 mars 2025	Consultation effectuée
Consultation sur les critères de sélection de la direction	Non traité	Consultation non- effectuée
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	8 octobre 2024	Fait
Transmission de documents à l'intention des parents	Toutes les rencontres	Fait
Pouvoirs liés aux services éducatifs		
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	8 octobre 2025	Approbation
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	17 juin 2025	Consultation effectuée
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études	4 décembre 2025	Approbation
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	4 décembre 2025	Approbation
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	4 décembre 2024 24 mars 2025	Approbation
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors horaire ou hors école)	Toutes les rencontres	Approbation
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	8 octobre 2024	Approbation
Consultation des parents	24 mars 2025	Consultation effectuée
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	8 décembre 2024	Consultation effectuée

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)
Pouvoirs liés aux services extrascolaires		
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	8 octobre 2024	Fait
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	17 juin 2025 8 octobre 2024	N/A
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles		
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	17 juin 2025 Toutes les rencontres	Approbation
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Toutes les rencontres	Fait
Adoption du budget annuel de l'établissement	17 juin 2025	Adopté
Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)		

2.3 Résultats obtenus

2.3.1 Résultats du projet éducatif 2023-2027 pour 2024-2025

2-3 Faits Saillants :

- 1- Promotion du code QR afin de démontrer l'importance du rôle témoin pour l'année 2024-2025 (agenda, affiches dans les salles de bain).
- 2- Amélioration des pratiques en 5^e secondaire (CAP pour le taux de réussite à l'examen ministériel)
- 3- Communiquer de façon positive les bons coups de nos élèves aux parents via le Baromètre.
- 4- Amélioration de la structure du comité EHDA
- 5- Mise en place d'une COP en mathématique afin de discuter de nos pratiques et analyser les résultats de nos élèves en mathématique CST 4^e secondaire.

Objectifs	Indicateurs	Départ (2022)	Cible	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Rendre les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire en visant l'atteinte d'une compétence assurée en littérature (lecture-écriture) d'ici 2027.	Résultats compétences disciplinaires en écriture 2 ^e secondaire	29%	45%	34,1%	38,5%		
	Résultats compétences disciplinaires en lecture 2 ^e secondaire	38%	45%	46,4%	44,4%		
	Résultats compétences disciplinaires en écriture 5 ^e secondaire	37%	45%	41,7%	38,5%		
	Résultats de l'examen ministériel de 5 ^e secondaire en écriture	30,8%	40%	29,2%	35%		
	Résultats de l'examen ministériel de 2 ^e secondaire en écriture	35,6%	45%	42,9%	35,3%		
Augmenter la persévérance scolaire et la maintenir jusqu'à l'obtention d'une diplomation ou d'une qualification	Taux de diplomation et qualification	Diplomation : 61%	70%	58,1%	73%		
		Qualification : 55%	65%	40%	75,5% FMS : 50% FPG : 100%		
Rendre les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire en visant l'atteinte d'une compétence assurée en mathématique (raisonner) d'ici 2027.	Résultats compétences disciplinaires en raisonner 2 ^e secondaire	52%	60%	49%	68,1%		
	Résultats compétences disciplinaires en raisonner 4 ^e secondaire CST	38%	45%	48%	53,1%		
		16,9%	30%	38,8%	55.1%		
	Résultats de l'examen ministériel en raisonner 4 ^e secondaire CST						
Augmenter l'autocontrôle et les comportements attendus afin de favoriser des habiletés sociales positives.	Nombre d'avis donnés pour le protocole de violence et d'intimidation	Violence : 42 avis	Violence : 30	19	9		
	Juin 2023	Intimidation : 55 avis	Sexuelle	1	10		
				36	10		
	Sondage aux élèves annuellement	Nombre d'élèves dénonçant une situation de violence : 15%	Intimidation : 35				
				21%	58%		
				40%			
Reconnaître le rôle du parent dans une relation égalitaire avec l'équipe école afin que les élèves puissent être accompagnés tout au long de leur parcours scolaire.	Nombre de communications par le journal de l'école	Aucune donnée	36	9	8		
	Réponse au sondage aux parents	55%	65%	Aucune donnée	10 septembre 2025		
	Nombre de communications positives (Baromètre)	1454 (juin)	2500	1108	1769 + album		

2.3.2 Résultats du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

	Violence	Intimidation	Actes de violence à caractère sexuel
Nature des événement (signalements et plaintes)	9	3	10

Les forces et les défis de notre établissement :

- Meilleur climat scolaire en général,
- Sentiment de sécurité selon un sondage réalisé auprès des élèves,
- Augmentation du nombre d'élèves dénonçant des actes d'intimidation ou de violence,
- Interpeller les élèves et le personnel sur l'importance du rôle témoin,
- Faire appliquer le protocole par tous les membres du personnel selon leur rôle.

Il est important de prendre en compte que les résultats de l'année scolaire 2024-2025 représentent la compilation des actes de violence et d'intimidation selon les 4 mots clés :

Acte de violence (3 mots clés):

Intentionnel

Manifestation de force (inégalité)

Sentiment de détresse

Si les 3 mots clés sont réunis, nous devons traiter cet acte de violence à l'aide de notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence. (La TES et la direction complètent le formulaire de déclaration des événements à envoyer au CSSVT et les données sont compilées dans l'évaluation annuelle du plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence)

Si les 3 mots clés ne sont pas réunis, nous devons appliquer notre code de vie (ex : direction, responsable d'école, TES : niveau 4 :suspension interne ou externe)

Intimidation (4 mots clés)

Rapport de force (inégalité)

Sentiment de détresse

Répétitif

Volontaire ou non

Annexes du rapport annuel

LIP

Article 82

Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire.

1988, c. 84, a. 82; 1997, c. 96, a. 13.

Article 83

Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

1988, c. 84, a. 83; 1997, c. 96, a. 13; 2002, c. 63, a. 8; 2016, c. 26, a. 7.

Article 83.1

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève.

2012, c. 19, a. 7.

2. — Fonctions et pouvoirs reliés aux services éducatifs

1997, c. 96, a. 13.

Article 75

Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet

éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

1988, c. 84, a. 75; 1997, c. 96, a. 13; 2002, c. 63, a. 7; 2016, c. 26, a. 5.

Article 109.1.

Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif du centre et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif du centre. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux élèves et aux membres du personnel du centre.

Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.

2002, c. 63, a. 18; 2016, c. 26, a. 17.

Article 110.3.1.

Le conseil d'établissement informe annuellement le milieu que dessert le centre des services qu'il offre et lui rend compte de leur qualité